



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale

Question au Gouvernement n° 1900

Texte de la question

DÉSERTIFICATION MÉDICALE

M. le président. La parole est à M. Guillaume Garot.

M. Guillaume Garot. Monsieur le Premier ministre, nous sommes nombreux ici – sur tous les bancs d'ailleurs – à tirer le signal d'alarme sur le problème de la désertification médicale. Ce sujet est revenu en force dans les cahiers de doléances de beaucoup de départements, où nos concitoyens craignent de ne plus trouver de médecins à proximité. Je veux d'abord témoigner des regrets de beaucoup de Français, qui, jeudi dernier, n'ont pas entendu le Président de la République dire un mot sur le sujet durant sa conférence de presse.

Dans la loi santé, vous avez présenté la suppression du numerus clausus, qui, jusqu'à présent, a limité le nombre d'étudiants en médecine, comme une des principales réponses à la désertification, après avoir écarté les mesures de régulation de l'installation des médecins, que nous proposons pour mieux répartir ceux-ci sur l'ensemble du territoire national.

Quelle a été notre surprise à la lecture d'un arrêté signé le 16 de ce mois par la ministre des solidarités et de la santé, concernant la répartition des nouvelles places ouvertes aux étudiants en médecine ! En 2019, leur nombre augmentera de 10 % ; c'est bien, c'est même très bien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Florian Bachelier. Très bien !

M. Guillaume Garot. Toutefois, chers collègues, deux tiers de ces nouvelles places se concentreront sur Paris et la région parisienne. (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et LT.*)

M. Patrick Hetzel. Sans doute à la demande de M. Griveaux !

M. Guillaume Garot. Soyons précis : au total, un peu plus de 600 nouvelles places seront créées, dont près de 400 pour Paris et sa région. Mais écoutez bien : il y aura zéro place supplémentaire pour Caen, zéro pour Nantes, zéro pour Tours, zéro pour l'université de Lorraine, zéro pour Clermont-Ferrand, zéro pour Limoges ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et sur plusieurs bancs des groupes GDR et LT.*)

Monsieur le Premier ministre, comment pouvons-nous croire que vous menez une politique efficace contre la désertification médicale, alors que vous oubliez des régions entières dans la formation des étudiants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, sur plusieurs bancs des groupes LR, GDR et LT ainsi que parmi les députés non inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Monsieur Garot, permettez-moi tout d'abord de rappeler ce constat partagé : l'offre de soins se dégrade sur de nombreux territoires. Vous le savez bien, cette situation résulte de plusieurs facteurs, tout d'abord de mauvaises décisions qui ne relèvent pas du seul Gouvernement mais ont été prises au cours des années passées.

Mme Sylvie Tolmont. Vous oubliez votre responsabilité !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Vous l'avez évoqué : dès la fin des années 70, on observe une baisse continue du *numerus clausus* en médecine, qui descend sous les 4 000 places entre 1991 et 2000.

Cette situation provient aussi d'une mauvaise anticipation du vieillissement de la population et d'une augmentation des maladies chroniques. De tout cela résulte une baisse du temps médical.

Le Gouvernement a réagi rapidement avec le plan d'accès aux soins, peu après notre élection, en octobre 2017, dont l'objectif est de dépasser la seule politique de l'incitation à l'installation, laquelle est une illusion, une chimère, défendue par certains sur ces bancs, alors que ses effets sont connus.

M. Éric Straumann. Répondez à la question : pourquoi tous les postes sont-ils créés à Paris ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Le Gouvernement a effectivement décidé de changer de paradigme et de parler désormais de temps médical accessible ou encore de coopération interprofessionnelle. C'est tout le sens, vous le savez, du projet de loi dit « ma santé 2022 », dont il a été débattu dans cet hémicycle. Les mesures concrètes consistent à développer les délégations de tâche, à augmenter la quantité de temps médical, à améliorer l'organisation des soins de proximité, à réorganiser les hôpitaux et enfin à assurer un usage effectif et de qualité de la télémédecine.

Plusieurs députés du groupe SOC. Répondez à la question !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Ainsi, notre projet est ambitieux.

M. David Habib. Arrêtez !

M. Aurélien Pradié. Répondez à la question !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. En outre, il pourra évoluer pour prendre en compte les retours d'expérience qui nous parviendront du terrain, lorsque ces différentes mesures seront appliquées. *(Exclamations sur les bancs du groupe SOC.)*

Soyez convaincus que nous sommes pleinement engagés pour aider chaque territoire à offrir à nos concitoyens des soins de qualité.

M. David Habib. Seulement aux Parisiens !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Telle est la volonté qui nous anime. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Éric Straumann. Il a noyé le poisson !

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1900

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [1er mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er mai 2019](#)